

Thème : Les pactes d'actionnaires

Date : Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau** : 2

Objectif :

- *Rédaction des principales clauses*
- *Actualité de la jurisprudence sur les pactes d'actionnaires*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme** :

- Présentation des principales clauses des pactes d'actionnaires
- Rédaction des clauses des pactes d'actionnaires
- Actualité

➤ **Moyens pédagogiques** : Utilisation d'un PowerPoint et actes commentés

➤ **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Frédéric LEPLAT, Avocat au Barreau de Lille, Docteur en Droit, Maître de Conférences à l'Université de Rouen

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.